

Procès Verbal du Conseil communal

Séance du 09 septembre 2013

Présents: Mme Caroline MAILLEUX, Bourgmestre,
Mme Renée LARDOT, MM. Francis FROIDBISE, René LAMBAY, Echevins,
MM. Paul WAUTELET, Jean-Marc MOES, Mmes Emilie SERVAIS, Noëlle
DECROUPETTE, Geneviève LAVALREE, MM. Marc-Antoine GIELEN, Brice JOLY,
conseillers communaux,
Henri LABORY, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE :

Le Conseil communal, vu l'urgence, décide à l'unanimité des membres présents d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil communal le point portant sur « Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) – Cession de points APE par le CPAS à la Commune au 01/01/2014 ».

Ce point constitue le nouveau point n°3 de l'ordre du jour, les autres points étant décalés.

1. GAL du Pays des Condruses – Bilan des actions présenté par M. Jean-François PECHEUR, Directeur du GAL.

2. Budget ex. 2014 de la Fabrique d'Eglise Sainte-Anne.

Vu le budget ex. 2014 de la Fabrique d'Eglise Sainte-Anne (Ellemelle) telle qu'adopté par le Conseil de Fabrique le 04/08/2013 ;

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget 2014 de la Fabrique d'Eglise Sainte-Anne d'Ellemelle lequel présente des dépenses et recettes en équilibre au montant de 4.159,71 € et une contribution communale de 2.519,67 €.

(1.995,64 € en 2013, 1.403,57 € en 2012, 1.351,26 € en 2011, 1.285,11 € en 2010, 1.502,03 € en 2009).

Copie de la présente délibération sera transmise au spw – Direction des Pouvoirs locaux – Direction de Liège.

3. Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) – Cession de points APE par le CPAS à la Commune au 01/01/2014.

Vu la circulaire ministérielle relative au calcul des points APE pour 2014-2015, datée du 25/07/2013 du SPW – transmise par le Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle - Direction de la Promotion de l'Emploi, lequel nous informe

- de la reconduction automatique pour 2014-2015 des points attribués en janvier 2010 (pour 3 ans), à savoir 33 points à la Commune,
- de la nécessité de transmettre au SPW pour le 30/09/2013 les demande de cessions/réceptions de points ayant leur terme au 31/12/2013 ;

Considérant qu'il convient de prévoir un transfert de points APE du CPAS vers la Commune afin de, globalement, valoriser au mieux les points attribués à la Commune et au CPAS ;

Vu le procès-verbal de la réunion de concertation de ce 09/09/2013 à l'issue duquel il apparaît que le CPAS peut, au 01/01/2014, céder 4 points à la Commune (au lieu de 8 précédemment) ;

Vu le décret du 25 avril 2002, relatif aux Aides à la Promotion de l'emploi et notamment l'article 22 qui permet la cession de points et l'article 15 qui attribue le nombre de points par administration;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 décembre 2002 portant exécution du décret du 25 avril 2002;

Vu l'article 15 §1^{er} de ce décret du 25/04/2002 qui prévoit que le nombre de points attribués aux pouvoirs locaux est établi en fonction de critères objectifs;

Vu l'évolution du personnel APE du CPAS ;

Vu le CDLD;

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE,

- D'accepter et de solliciter, au 01/01/2014, la cession de 4 points APE du CPAS en faveur de la Commune d'Ouffet, ce qui porterait à 37 le nombre total de points attribués à la Commune;
- Une expédition de la présente délibération sera transmise au SPW - Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle - Direction de la Promotion de l'Emploi, Place de la Wallonie, 1 – Bât 2 – 4^e étage, à 5100 JAMBES.

4. Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2014-2019 – Adhésion au projet.

Ce point doit être finalisé et est reporté à une séance ultérieure.

5. Plan d'investissement - Droit de tirage 2013-2016 – Avant-Projet.

Vu le courrier du 06/06/2013 de M. le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville relatif au « Fonds d'Investissement à destination des communes – Avant-projet de décret modifiant les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un droit de tirage au profit des communes » ;

Considérant que ce courrier nous informe qu'une enveloppe budgétaire, de l'ordre de 216.330 €, serait attribuée à la Commune d'Ouffet pour les années 2013 à 2016 ;

Attendu que la circulaire accompagnant ce courrier invite les communes à introduire, pour le 15 septembre 2013 au plus tard, un plan d'investissement qui liste l'ensemble des projets que la commune souhaite rendre éligibles lors de la programmation pluriannuelle concernée, à savoir dans un premier temps les 4 années de 2013 à 2016 ;

Considérant que, afin d'éviter de soumettre ce plan d'investissement à modification ultérieure, la circulaire invite à proposer des travaux globaux pour un montant s'élevant à 3 fois le montant de la subvention, soit, pour la commune de Ouffet, des travaux pour un montant total de 650.000 € TVAC ;

Considérant que les voiries communales « Xhenceval », « rue de Lizin » et « rue Halbadet » nécessite au minimum une réfection des enduisages ;

Vu les « fiches-voiries » établies pour ces travaux de réfections par le bureau d'étude LACASSE-MONFORT ce 03/09/2013 ;

Vu le projet d'aménagement, conduit en collaboration avec le Service technique provincial (STP), portant sur l'aménagement de l'espace de l'ancienne gare vicinale « rue aux Oies » en parking de covoiturage, de stationnement (pour le cimetière, pour la future

Salle communale aux Oies, pour les travailleurs de la rue Sauvenière, toute proche) ;
attendu que ce projet intègre également l'aménagement d'une voie de déplacement pour
les modes doux entre la Chaussée de Huy et la future salle susmentionnée ;

Attendu que ce projet, globalement estimé à 368.542,88 € TVAC et étude comprise, serait
subsidé pour partie par la Province de Liège à concurrence de 100.000 € ; qu'il serait
opportun d'intégrer le solde à financer dans le Plan d'Investissement 2013-2016 afin de
permettre la mise-en-œuvre complète de ce projet global et cohérent ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu que les crédits budgétaires requis seront inscrit au budget communal dès
l'exercice 2014 ;

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter le plan d'investissement dont le tableau récapitulatif est présenté ci-après
et ce dans le cadre du Droit de Tirage 2014-2016 de la Commune d'OUFFET ;

COMMUNE D'OUFFET						
PLAN D'INVESTISSEMENT 2013 - 2016						
Montant du droit tirage pour la programmation (1) : 216.330 €		Les montants sont indiqués en eur os T.V.A. comprise (sauf sur l'égouttage)				
	(2)	(3)		(4)=(2)-(3)	(*)	(*)
Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
		SPGE	autres intervenants			
1 Réfection de la rue de Lizin	227.851,47 €			227.851,47 €	113.925,74 €	113.925,74 €
3 Réfection de la rue Halbadet	110.177,76 €			110.177,76 €	55.088,88 €	55.088,88 €
2 Réfection de voirie à Xhenceval	163.062,32 €			163.062,32 €	81.531,16 €	81.531,16 €
4 Parking rue aux Oies	368.542,88 €			100.000,00 €	134.271,44 €	134.271,44 €
5						
6						
7						
8						
9						
10						
				TOTAUX	384.817,22 €	384.817,22 €

- De transmettre une expédition de la présente délibération et du plan d'investissement
communal au SPW – DGO « Routes et Bâtiment – DGO1 – Département des
Infrastructures subsidiées – Direction des Voiries subsidiées -, Boulevard du Nord, 8
à 5000 NAMUR.

6. Vente de bois 013, ex. 2014 – Cahier des charges - Affectation du produit.

Vu le projet de catalogue des lots de bois marchands à mettre en vente publique le
04/10/2013, tel que reçu de la DNF - Cantonnement d'Aywaille le 06/08/2013 ;

Attendu que ce catalogue présente 1 lot pour la Commune d'OUFFET, pour un volume
grume de 925 m³, à savoir un lot de résineux ;

Vu la législation forestière tel qu'en vigueur à ce jour ;

Vu le cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne ;

Vu les clauses particulières principales relatives à la vente publique groupée de bois marchands du 04/10/2013 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents,

- **Article I** La coupe ordinaire de **bois marchands** de l'automne 2013 - exercice 2014, comportant 1 lot de bois résineux, pour un volume grume de 925 m³, sera vendue sur pied, par adjudication publique, en totalité au profit de la caisse communale.
Ce lot marchands sera intégré à la vente unique de bois pour le Cantonnement d'Aywaille qui se déroulera le 04/10/2013 à 9H00' au Centre récréatif de Remouchamps, Avenue de la Porallée à Aywaille.
L'éventuel lot invendu sera remis en vente à l'Administration communale d'Ouffet le 18 octobre 2013 à 11H00' par soumissions cachetées.
- **Article II** La vente de bois marchands sera effectuée aux clauses, conditions et annexes du cahier des charges pour la vente de coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne, tel que complété par les clauses particulières énoncées en annexe.
- **Article III** La présente délibération et ses annexes seront transmises au SPW – DGOARNE – DNF – Cantonnement d'Aywaille, rue du Halage, 47 à 4920 AYWAILLE.

7. Ecole communale (sect de Warzée) – Projet COMENIUS – Approbation du projet.

Vu la demande introduite par la Direction de l'école communale de Ouffet (Warzée) de participer au projet « COMENIUS » en collaboration avec « l'Agence européenne francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » (AEF-Europe) ;

Considérant que ce projet pédagogique consiste, au travers d'échanges entre enseignants de divers horizons européens, à aborder plusieurs manières de vivre des problématiques telles que la violence des jeunes, les assuétudes aux réseaux sociaux, les discriminations, etc.

Attendu que le projet concerné, étalé sur 2 ans, est cofinancé par l'AEF-Europe pour un montant maximal de 16.000 € pour un minimum de 12 mobilités transnationales (12 voyages) ;

Attendu que cette enveloppe budgétaire apparaît suffisante pour mettre en œuvre ce projet ;

Vu le projet de convention de subvention pour ce partenariat multilatéral Comenius (convention n°C13M0012) entre la Commune d'Ouffet et « l'Agence européenne francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » (AEF-Europe) telle que proposée à la signature du Collège communal ;

Considérant qu'il conviendra donc d'inscrire ce montant en recette et dépense à la prochaine modification budgétaire respectivement aux articles DOF 722.12/12422.2013 et ROT 722.12/46101.2013 ;

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver l'adhésion de la Commune d'OUFFET, via l'école communale de Warzée, à ce projet « COMENIUS » ;
- D'approuver le projet de convention de subvention pour ce partenariat multilatéral Comenius (convention n°C13M0012) entre la Commune d'Ouffet et « l'Agence européenne francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » (AEF-Europe) ;
- De charger le Collège communal de la signature et de la mise en œuvre de cette convention ;
- D'inscrire le montant de 16.000 € en recette et dépense à la prochaine modification budgétaire respectivement aux articles DOF 722.12/12422.2013 et ROT 722.12/46101.2013 ;
- De transmettre une expédition de la présente délibération à Mme DADOUMONT, Receveuse régionale.

8. Informations : bilan de la rentrée scolaire ; divers.

Par le Conseil,

Le Directeur général,
Henri LABORY

La Bourgmestre,
Caroline MAILLEUX